

# Demande de Diagnostic de l'Assainissement Non Collectif

Service Public  
d'Assainissement  
Non Collectif

Tél : 0262 96 82 30  
0692 45 85 76

## CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Reçu le

Affaire suivie par

Vous souhaitez faire réaliser le contrôle d'un ouvrage d'assainissement existant. Ce formulaire est à remplir et à retourner à l'adresse suivante: [spanc@lapossession.re](mailto:spanc@lapossession.re). Un technicien vous contactera, afin de fixer un rendez- vous pour une visite sur site : [spanc@lapossession.re](mailto:spanc@lapossession.re) | Tél : 0262 96 82 30 / 0692 45 85 76

### OBJET DE LA DEMANDE

Diagnostic initial ou vérification du fonctionnement et de l'entretien

Vente d'un bien immobilier

Dysfonctionnement du système d'assainissement non collectif /  Autre (à préciser) : \_\_\_\_\_

### LE PROPRIÉTAIRE

Noms (Société/Notaire) : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ N°SIRET : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

### LE REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE

Noms (Société/Notaire) : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ N°SIRET : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

### DISPOSITIF À DIAGNOSTIQUER

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ **Section cadastrale :** \_\_\_\_\_

Date de construction des locaux : \_\_\_\_\_ Nombre d'installation à diagnostiquer : \_\_\_\_\_

Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système (plan de masse, plan du dispositif, étude de faisabilité de l'assainissement, etc.) :  Oui  Non

(Si oui, joindre les documents à la présente demande ou les remettre au plus tard lors du contrôle du dispositif)

## INFORMATION SUR LE TARIF DE LA PRESTATION

La visite de diagnostic est soumise à une redevance qui sera réclamée par les services du Trésor Public de :

**200€ - 1 habitation / 300€ - 2 à 5 habitations / 600€ - > 6 habitations**

La facture sera adressée à :                      Propriétaire                      Son représentant susmentionné

## ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire (ou son représentant) s'engage à :

- 1° Informer **obligatoirement** le SPANC en cas d'indisponibilité (report du rendez-vous)
- 2° Fournir dans les conditions énoncées ci-dessus, tous les documents disponibles en rapport à **l'ouvrage d'ANC** objet du contrôle (plans, attestation de conformité, facture de vidange ...),
- 3° **Rendre accessible le dispositif d'ANC (Découvrir les regards, dégagement du Filtre Indicateur de Colmatage ...)**
- 4° Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance du **règlement de service** du SPANC et prend acte que le déplacement de l'agent du SPANC sur site, vaut réalisation du contrôle.
- 5° Fournir un **n° SIRET** (pour les entreprises)

Fait à La Possession, le

Signatures